

Jeudi 13 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : signature de la convention particulière d'appui financier

L'Agglomération Châteauroux Métropole a été retenue parmi les lauréats de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TECPV), par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Celui-ci va lui octroyer un appui financier à hauteur de 500 k€.

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), la communauté régionale de travail de la région Centre-Val de Loire a accompagné des territoires relevant de sa compétence, considérés ambitieux et moteurs dans le domaine de la transition énergétique, territoires qui n'avaient cependant pas déposé de candidature à l'appel à projets en 2014.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Agglomération Châteauroux Métropole s'est engagée le 15 décembre 2015 dans la démarche, en soumettant un projet de « territoires à énergie positive pour la croissance verte » à la communauté régionale de travail, qui lui permet d'être assimilée à un « Territoire à énergie positive pour la croissance verte en devenir ». Retenu comme lauréat, le territoire de Châteauroux Métropole va se voir gratifier par le Ministère de tutelle, une enveloppe de 500 k€ pour mener à bien ses projets en matière de transition énergétique et préservation de l'environnement, somme qui viendra en complément d'autres financements publics existants.

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr

Qui sont le territoire lauréat et les bénéficiaires ?

Cette candidature, qui associe neuf maîtres d'ouvrage : l'Agglomération, la Ville et le Centre communal d'action sociale de Châteauroux, les Villes de Saint-Maur, le Poinçonnet, Déols et les Communes de Luant, Montierchaume et Sassièrges-Saint-Germain, s'articule autour d'un projet phare, l'installation d'une station de recharge et de stockage en hydrogène, qui inscrit Châteauroux parmi les collectivités volontaires et actives en faveur du développement durable.

Les signataires de la convention

La Convention particulière d'appui financier, dans le cadre du dispositif TEPCV, a été signée mardi 11 octobre, au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, entre :

- l'État, représenté par Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat,
- le territoire lauréat, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, représentée par M. Gil Avérous, son président,
- les collectivités territoriales et établissement public ci-après, en tant que bénéficiaires de l'appui financier pour la première enveloppe :
 - l'Agglomération de Châteauroux Métropole, représentée par son Président, Monsieur Gil Avérous,
 - la Ville de Châteauroux, représentée par son Conseiller municipal délégué au Développement durable et à l'Énergie, Monsieur Christophe Bailliet,
 - le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Châteauroux, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Imane Jbara-Sounni,
 - la Ville de Déols, représentée par son Maire, Monsieur Michel Blondeau,
 - la Commune de Luant, représentée par son Maire, Monsieur Didier Duvergne,
 - la Ville du Poinçonnet, représentée par son Maire, Monsieur Jean Petitprêtre,
 - la Commune de Montierchaume, représentée par son Maire, Monsieur Michel Lenglet,
 - la Ville de Saint-Maur, représentée par son Maire, Monsieur François Jolivet,
 - la Commune de Sassièrges-Saint-Germain représentée par son Maire, Monsieur Dominique du Crest,
- en présence de la Caisse des dépôts et consignations,
- en présence de l'Ademe.

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr

Un programme riche de vingt-et-une actions en faveur

La candidature de l'Agglomération Châteauroux Métropole s'appuie sur un programme regroupant vingt-et-une actions, qui visent aussi bien :

- la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments communaux (Ville et CCAS de Châteauroux, Ville de Saint-Maur) que communautaires (Châteauroux Métropole),
- le remplacement des sources d'éclairage énergivore dans les bâtiments publics (Commune de Montierchaume),
- l'aménagement de pistes cyclables (Villes de Déols et du Poinçonnet) et Indre à vélo (Déols),
- l'acquisition d'un véhicule à hydrogène (Châteauroux Métropole) et d'un véhicule électrique (Villes de Déols et du Poinçonnet),
- l'acquisition de composteurs domestiques (Châteauroux Métropole),
- la création d'une station de recharge hydrogène (Châteauroux Métropole),
- le réaménagement du site de l'ancienne peupleraie de l'hippodrome (Ville de Châteauroux),
- le boisement de certains espaces de la Vallée de l'Indre et l'aménagement de la grande zone humide des Ballastières (Ville de Saint-Maur),
- l'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts (Villes de Châteauroux et de Déols),
- l'acquisition d'un broyeur d'accotement (Commune de Sassièges-Saint-Germain),
- l'acquisition de matériel de désherbage et de fauchage (Ville du Poinçonnet)
- et le projet d'un jardin pédagogique à l'école de Luant (Commune de Luant).

Le montant global de ces aménagements, travaux et acquisitions s'élève, pour l'ensemble du programme à **1 462 452 € HT**. Ils seront financés : comme suit :

- *TEPCV : 35 %, soit 500 000 € ;*
- *autres financements (Fonds de soutien à l'investissement local, bonus écologique, Contrat régional du Pays castelroussin et de l'Agglomération castelroussine...) : 31 % ;*
- *autofinancement : 35 %.*

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr